



Madame VERMEESCH - HURTREL, *son épouse* ;
Monsieur Rémi VERMEESCH,
Monsieur et Madame BERTON - VERMEESCH,
Monsieur et Madame POIDEVIN - VERMEESCH,
Mademoiselle Madeleine VERMEESCH,
Messieurs Emile et Albert VERMEESCH.
Mesdemoiselles Jeanne, Maria et Yvonne VERMEESCH, *ses enfants* ;
Mesdemoiselles Jeanne, Irène et Paule BERTON,
Messieurs Pierre et Jacques BERTON,
Messieurs Louis, Guy et Jean-Pierre POIDEVIN
Mademoiselle Odette POIDEVIN, *ses petits-enfants* ;
Monsieur et Madame Henri VERMEESCH - LUYSSSEN, leurs enfants et petits-enfants,
Monsieur Emile VERMEESCH - DOCHY,
Monsieur et Madame VANDROMME - VERMEESCH, leurs enfants et petits-enfants,
Monsieur et Madame DECOORTE - SAMPERS, leurs enfants et petits-enfants,
Monsieur et Madame GRAUX - HURTREL,
ses frères, sœurs, beaux-frères, belles-sœurs, neveux, nièces,
petits-neveux, petites-nièces, arrière-petits-neveux et petites-nièces :
Les enfants des feus DEHAENE VERMEESCH, leurs enfants et petits-enfants,
Madame Veuve VANVEUREN, *ses enfants et petits-enfants,*
sa tante, ses cousins et cousines ;
Les familles VERMEESCH, VANVEUREN, DEHAENE, HURTREL, TISON FIÉVET,
MAES, GUILBERT, DELANGLE, DÉGARDIN, GUÉRIN,
ses cousins et cousines,

Le personnel de la Brasserie,

Ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle et irréparable qu'ils viennent d'éprouver de la personne de Monsieur

JÉRÔME VERMEESCH

BRASSEUR

Membre de la Confrérie du Très-Saint Sacrement et de l'Union Paroissiale pieusement décédé à Bourecq le 27 Septembre 1935 dans sa 66^e année, administré des Sacraments de Notre Mère la Sainte-Eglise et muni de la Bénédiction Apostolique.

Ils vous prient d'assister aux CONVOI, SERVICE et FUNÉRAILLES qui auront lieu le **Mardi 1^{er} Octobre 1935 à 11 heures 30** (heure solaire) en l'Eglise paroissiale de Bourecq, d'où le corps sera conduit au Cimetière dudit lieu pour y être inhumé.

Réunion à la Maison Mortuaire, à Onze heures.

Les Vigiles seront chantées la veille à 5 heures.

*On est prié de n'apporter ni fleurs, ni couronnes,
et de les remplacer par des Prières.*

Un De Profundis, s. v. p.

Des pains seront distribués aux pauvres par les soins du Bureau de Bienfaisance.